



Tabagisme dans un hôpital pour enfants

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 28 décembre 2002

Monsieur,

Je vous écris afin de savoir comment je peux faire respecter la loi contre le tabagisme dans un hopital pour enfant !

En effet, mon ami travaille à l'hopital XXX à Paris yyème. Le chef du service ne se gêne pas de fumer au sein de l'hopital (bureau, cuisine centrale, etc.).

Les remarques de ses collègues ne le font guère réagir. Il devrait d'ailleurs être le premier à respecter cette loi pour le bien être des enfants hospitalisés.

Personne fait rien par peur d'avoir des pressions professionnelles, surtout que cette personne cherche depuis 2 ans à se faire titulariser. Mon ami se sent impuissant et ne veut rien tenter.

Depuis la campagne de sensibilisation à la télé sur les 3000 morts suite au tabagisme passif, je suis inquiet car je n'ai pas envie de perdre un être qui m'est cher.

Est-t-il possible de faire constater ce délit en faisant des contrôles réguliers dans les hopitaux ? En somme quelles sont les solutions à cela sachant que tous les dits sont sus à l'hopital, surtout entre collègues ? Je vous remercie d'avance.

Réponse :

Vous décrivez là une situation caractéristique de l'abus de pouvoir dans laquelle le pouvoir est utilisé pour imposer des pratiques contraires aux bons usages, à la loi et pouvant porter atteinte à la santé des personnes que l'on est chargé de protéger.

Vous décrivez également une situation dans laquelle les pressions diverses, assimilables à du harcèlement moral, empêchent le personnel de faire valoir son droit élémentaire à la santé.

Cette conjoncture est peu favorable aux initiatives isolées pour obtenir un accord amiable. DNF peut vous apporter son concours et même intervenir en son nom personnel, mais il lui faut posséder des informations fiables et concrètes de nature à convaincre les personnes auxquelles elle va écrire.

Consultez les conseils pratiques et les obligations de l'employeur et des instances chargées de l'application de la loi dans l'entreprise. Puis reprenez contact afin que nous puissions organiser une action cohérente et efficace.